



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes agriculteurs

Question écrite n° 78345

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'inquiétude des représentants du monde agricole concernant l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire destinée à la formation des agriculteurs. Cette baisse de crédits se mesure d'ores et déjà sur le terrain. Ainsi l'enveloppe budgétaire attribuée aux Pays de Loire ne permet pas de couvrir les besoins au titre de l'année 2005. Dans certains départements, moins de 60 % des besoins sont actuellement pris en compte pour le stage préparatoire à l'installation, soit quarante heures, et à peine 40 % pour les besoins d'accompagnement du stage de six mois. Pourtant, l'accompagnement des jeunes dans la période précédant l'installation est capital. La remise en cause de ce financement affaiblirait ce dispositif qui donne aujourd'hui des résultats satisfaisants. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir prendre en considération l'attente des jeunes agriculteurs sur ce sujet.

Texte de la réponse

Dans un contexte budgétaire contraint des dépenses publiques, l'installation est une priorité du ministère de l'agriculture et de la pêche. Aussi l'ensemble des moyens relatifs au dispositif d'accompagnement de l'installation des jeunes agriculteurs ont-ils été consolidés. En 2005, 7 millions d'euros ont pu être dégagés pour les stages préparatoires à l'installation (SPI) et les stages « Six mois ». En 2006, il est prévu de rassembler progressivement dans une action unique l'ensemble des mesures consacrées au renouvellement des exploitations agricoles afin d'assurer un pilotage cohérent de la politique d'installation. Le ministère de l'agriculture et de la pêche conduit avec les jeunes agriculteurs une réflexion sur la gestion des outils qui contribuent à cette politique afin qu'elle s'adapte au contexte de chaque territoire. La manière dont les stages préparatoires à l'installation pourraient évoluer est également examinée : un bilan du fonctionnement de ces dispositifs sera fait dans un esprit d'ouverture et avec l'objectif de répondre encore davantage aux attentes des candidats à l'installation. Les jeunes qui souhaitent s'installer sont de mieux en mieux formés. Ce sont souvent des diplômés de l'enseignement agricole qui ont eu l'occasion de réaliser des périodes de stage en exploitation pour acquérir leur diplôme. Le ministère de l'agriculture et de la pêche devra faciliter la prise en compte de ces périodes de stage déjà réalisés.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78345

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10684

Réponse publiée le : 21 février 2006, page 1810